

**Conseil économique et social**

Distr. générale
18 juillet 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional pour l'Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et
la santé relatif à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

Comité d'examen du respect des dispositions**Huitième réunion**

Genève, 10 octobre 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la huitième réunion**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 10 octobre 2012, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits nouveaux survenus depuis la septième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions.
3. Consultations avec les Parties afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole.
4. Coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres organes dont les activités présentent un intérêt pour les travaux du Comité.

* Conformément aux procédures d'accréditation des Nations Unies les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (http://www.unece.org/meetings/practical_information/confpart.pdf), et de le retourner au secrétariat de la CEE au plus tard deux semaines avant la réunion (soit avant le 24 septembre 2012), par courrier électronique (katri.veldre@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter à l'avance au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>) pour y retirer leur plaquette d'identité. Ils veilleront à prévoir suffisamment de temps pour cette procédure. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 1911.

5. Examen du respect des dispositions relatives à la présentation de rapports au titre du Protocole.
6. Rapport du Comité à la troisième session de la Réunion des Parties.
7. Sensibilisation relative à la procédure de contrôle du respect des dispositions.
8. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions.
9. Questions diverses.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'examen du respect des dispositions au titre du Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) sera invité à adopter l'ordre du jour reproduit dans le présent document. La réunion d'une journée s'ouvrira le mercredi 10 octobre 2012 à 10 heures et s'achèvera à 18 heures.

2. Faits nouveaux survenus depuis la septième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions

2. Le secrétariat informera le Comité des faits nouveaux survenus depuis la septième réunion (Genève, 3 novembre 2011), notamment de l'élection de M. Oddvar Georg Lindholm par le Bureau du Protocole pour remplacer M. Truls Krogh au sein du Comité, conformément au paragraphe 7 de la décision I/2 sur l'examen du respect des dispositions.

3. Il informera également le Comité des résultats pertinents de la dixième réunion du Conseil juridique de la Convention sur l'eau (Genève, 31 janvier et 1^{er} février 2012). Lors de cette réunion, le Conseil juridique est parvenu à un accord définitif sur un mécanisme destiné à faciliter et à appuyer l'application et le respect de la Convention et a adopté les grandes lignes du Règlement intérieur du Comité d'application prévu dans le cadre de la Convention sur l'eau.

3. Consultations avec les Parties afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole

4. Sur la base d'analyses des rapports récapitulatifs qui avaient été soumis par les Parties au Protocole sur l'eau et la santé avant la deuxième session de la Réunion des Parties (Bucarest, 23-25 novembre 2010), le Comité avait conclu, à sa cinquième réunion, qu'un certain nombre de Parties rencontraient des difficultés. Pour remédier à cette situation et pour encourager le respect des dispositions par les Parties au Protocole, le Comité a décidé de renforcer ses activités dans le domaine de la facilitation et de l'assistance aux Parties. À cette fin, le Comité est convenu qu'il entreprendrait des consultations avec un certain nombre de Parties qui, au vu de leur rapport récapitulatif national, semblaient confrontées à des problèmes de mise en œuvre du Protocole (ECE/MP.WH/C.1/2010/4-EUR/10/56335/16, par. 26, et ECE/MP.WH/2010/3-EUDHP/1003944/4.2/1/9, par. 76). Cette décision a été communiquée et approuvée par la Réunion des Parties à sa deuxième session.

5. À sa sixième réunion, le Comité est convenu des modalités du processus de consultation. En particulier, il est tombé d'accord sur:

a) La nature, la portée et les objectifs de ces consultations, les procédures connexes, le lien avec la procédure de respect des dispositions et les résultats du processus de consultation (voir ECE/MP.WH/C.1/2011/2-EUR/DHP1003944/4.2/2011/2);

b) Le nombre de Parties qu'il pourrait aider par le biais de consultations, compte tenu de sa capacité et de ses ressources limitées, ainsi que les caractéristiques des Parties qui profiteraient le plus des consultations (ibid.).

6. Afin que les Parties soient encouragées à recourir au processus de consultation, les décisions du Comité relatives à la portée, aux objectifs et aux procédures ont été distribuées à toutes les Parties et présentées aux membres du Bureau. Une séance d'information sur le processus de consultation s'est également tenue dans le cadre de la quatrième réunion du Groupe de travail sur l'eau et la santé (Genève, 1^{er} et 2 novembre 2011). Une lettre rédigée par le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a été diffusée à tous les centres de liaison des Parties au Protocole pour les informer du processus de consultation et les inviter à manifester leur intérêt à cet égard. À ce jour, aucune Partie n'a exprimé son intérêt.

7. Le Comité examinera sa stratégie afin d'inciter les Parties à tirer profit du processus de consultation proposé, et il conviendra des prochaines étapes, concernant notamment:

a) La présentation du processus de consultation aux Parties lors de la cinquième session du Groupe de travail sur l'eau et la santé (Genève, 11 et 12 octobre 2012) et l'organisation de séances d'information privées à l'intention des représentants des Parties potentiellement intéressées le 11 octobre 2012 dans l'après-midi;

b) Les moyens de faire mieux connaître le processus de consultation;

c) L'opportunité et les possibilités d'amener les Parties à s'engager individuellement dans le processus et, le cas échéant, quelles Parties inviter et selon quelles modalités.

4. Coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres organes dont les activités présentent un intérêt pour les travaux du Comité

8. À sa septième réunion, le Comité a examiné les possibilités et les moyens de coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et avec M^{me} Catarina de Albuquerque, Rapporteuse spéciale sur le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement. Le Président du Comité fournira des renseignements sur les mesures de suivi prises depuis la septième réunion.

9. Il informera aussi le Comité d'autres possibilités de coopération avec des organes des droits de l'homme comme suite aux échanges avec M. Riedel, membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, lors de la septième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions.

10. Le Président informera également les membres de l'initiative de promotion d'un échange informel entre les comités examinant la mise en œuvre et le respect des dispositions, au titre des accords environnementaux multilatéraux de la Commission économique pour l'Europe, afin de promouvoir les bonnes pratiques et la mise à profit des enseignements tirés de l'expérience.

5. Examen du respect des dispositions relatives à la présentation de rapports au titre du Protocole

11. Conformément à son mandat (ECE/MP.WH/2/Add.3-EUR/06/5069385/1/Add.3, décision I/2, annexe, al. c du paragraphe 11), le Comité fera le point sur son rôle de surveillance et d'évaluation du respect des dispositions relatives à l'établissement de rapports au titre de l'article 7, paragraphe 5 du Protocole, dans le cadre du deuxième cycle d'établissement de rapports, avant la troisième session de la Réunion des Parties.

12. Les rapports récapitulatifs préparés par les Parties conformément aux lignes directrices adoptées à la deuxième session de la Réunion des Parties seront disponibles au printemps 2013. Un atelier consacré à l'établissement de rapports se tiendra en février 2013, en conjonction avec la réunion de l'Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports, afin d'aider les Parties à parachever leurs rapports récapitulatifs.

13. Le Comité étudiera les dispositions à prendre en vue de l'examen des rapports récapitulatifs nationaux. Il tiendra compte à cet effet des enseignements tirés de l'examen des rapports récapitulatifs durant le cycle pilote d'établissement de rapports qui a précédé la deuxième session de la Réunion des Parties (premier cycle d'établissement de rapports) (voir le rapport du Comité d'examen du respect des dispositions soumis à la deuxième session de la Réunion des Parties (ECE/MP.WH/2010/3-EUDHP/1003944/4.2/1/9)). En particulier, le Comité devrait convenir de dispositions en matière de répartition des tâches, d'un calendrier d'examen des rapports et des prochaines mesures à prendre pour préparer et mener à terme ses travaux.

6. Rapport du Comité à la troisième session de la Réunion des Parties

14. Le Comité débattera de la préparation du rapport sur ses activités qui sera soumis à la Réunion des Parties, à sa troisième session, conformément au chapitre X de l'annexe à la décision I/2 sur l'examen du respect des dispositions (ECE/MP.WH/2/Add.3-EUR/06/5069385/1/Add.3).

15. En particulier, le Comité se mettra d'accord sur la présentation et le contenu du rapport sur ses activités qu'il soumettra à la Réunion des Parties. Le Comité devrait convenir du plan général et du contenu du rapport, ainsi que répartir les tâches de rédaction des différentes sections en fonction de l'expertise et de la formation scientifique ou juridique des membres du Comité.

7. Sensibilisation relative à la procédure de contrôle du respect des dispositions

16. Le secrétariat et les membres du Comité échangeront des informations sur les efforts accomplis pour diffuser l'information et sensibiliser le public à la procédure de respect des dispositions et examineront plus avant les mesures à prendre à l'avenir dans ce domaine.

17. Le secrétariat informera le Comité des résultats pertinents de la réunion conjointe sur le thème «Public participation in environmental decision-making: focus on water and health»¹ qui s'est tenue à Genève du 6 au 8 juin 2012 et qui a souligné le rôle du public en

¹ Réunion commune organisée sous les auspices de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel de la Convention d'Aarhus et de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé, en coopération avec le Ministère roumain de l'environnement et des forêts et l'organisation non gouvernementale Women in Europe for a Common Future.

matière d'examen du respect des dispositions. Le Comité sera également informé du lancement du processus d'élaboration de nouvelles lignes directrices sur la participation du public au titre du Protocole sur l'eau et la santé. Ces lignes directrices contribueront à mieux faire connaître la possibilité qu'a le public de présenter des communications au Comité d'examen du respect des dispositions.

8. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions

18. Le Comité examinera son programme de travail futur, déterminera les points à débattre lors de ses prochaines réunions, et donnera au secrétariat des indications concernant les prochaines mesures à prendre. Il conviendra aussi des dates de sa neuvième réunion qui se tiendra en 2013, en tenant compte de l'examen des rapports nationaux et des préparatifs d'établissement du rapport du Comité pour la Réunion des Parties à sa troisième session.

9. Questions diverses

19. Les membres du Comité qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.
